il aura tenté de la violer, mais comme la pauvrette se débattait, le satyre, craignant d'être découvert, voyant rouge, frappa, s'acharna... et partit, cependant que sa victime pantelante, n'avait plus de force que pour faire les 25 mètres qui séparent la remise de la cour, laissant dans le sentier des traces sanglantes.

L'arrestation -- Les aveux

Cependant, l'alarme avait été vite donnée. Le garde Victor Jeu, prévenu, se mit en devoir de rechercher l'assassin.

Celui-ci, son crime accompli, était parti tranquillement.

Hors de la ferme, il avait même rencontré la mère de Marguerite et il avait, sans se troubler, continué son chemin dans la direction de Beuvry-lez-Orchies.

Il fut bientôt signalé, tant par son costume — il était en gilet et portait des chaussons — que par ses stations nombreuses dans divers estaminets.

Il était environs 7 heures du soir quand le garde Jeu le rencontra, rue Ghien.

Interpellé, Fromont suivit l'agent sans résistance, cependant que la population, qui avait eu vent du crime, menaçait de lui faire un mauvais parti.

Le long du chemin, il refusa de répondre aux questions du garde.

Ce n'est qu'en arrivant à Orchies qu'il se décida à avouer, puis il retomba dans son mutisme dont il ne sortit que devant le brigadier de gendarmerie Martineau, pour répéter seulement en deux mots ses aveux, sans manifester du reste de repentir.

Germain Fromont, qui a 35 ans, est originaire de Rumegies et appartient, dit-on, à une honorable famille.

Les renseignements recueillis sur lui sont contradictoires : avant d'entrer chez M. Wagen, où il n'était que depuis deux mois, il était resté deux ans à la ferme Duflot, où on le jugeait un bon ouvrier. Cependant, on le dit désaxé et buveur.

En dernière heure, on disait même qu'il aurait également voulu entraîner une autre petite fille, à laquelle il aurait donné deux sous.

S'agit-il d'une nouvelle kleptomanie ?

Mort de la victime

Les prévisions du médecin sur l'état de la jeune victime ne furent malheureusement pas contredites.

A 2 heures et demie du matin, elle succombait sans avoir repris connaissance.

On juge du désespoir des parents. Celui du père, à qui, en rentrant du travail, on dut apprendre la navrante scène, était indicible.

L'instrument du meurtre

L'assassin était encore, au moment de son arrestation, porteur de l'arme du crime : un grand couteau de cuisine, qu'il avait, ouvert, dans sa poche.

Ceci semblerait démontrer la préméditation, car Fromont a dû prendre ce couteau à la ferme.

Descente du parquet — L'autopsie

Le parquet de Douai, prévenu vers 10 heures du matin, est parti au train de 11 h. 33 pour Orchies.

Il était représenté par MM. Certeux, juge d'instruction; Monier, substitut; Saudemont, commis greffier, et Beaupré, médecin légiste.

Les magistrats arrivèrent vers 3 heures à Saméon.

Des groupes nombreux stationnaient sur la route, croyant à la venue de l'assassin, et des cris hostiles retentirent.

Le docteur Beaupré procéda alors à l'autopsie. Ce fut une scène navrante, quand il fallut enlever le corps. Les parents, les amis, la foule fondaient en larmes, et la pauvre mère surtout, qu'on avait tenté d'éloigner, sanglotait à fendre l'âme.

La lugubre opération eut lieu dans un appentis de la ferme.

Le praticien conclut comme son collègue le docteur Delgrange, à la mort par perforation du poumon.

Il estima, croyons-nous, qu'il n'y avait pas eu viol.

Pendant ce temps, M. Certeux entendait divers témoins et faisait relever le plan des lieux.

Par mesure de prudence, il n'y eut pas de confrontation.

L'assassin a été amené à Douai dans la soirée.

O. DEGUISE.

LA MAISON DE LA VICTIME
La croix indique le garde Jeu qui arrêta le meurtrier

A LA CHAMBRE

UN DEBAT DECISF SUR LA REFORME ELECTORALE

Le Gouvernement fait appel aux républicains et pose la question de confiance. -- La R. P. votée par 346 voix contre 197.

Séance du matin

Le budget de la Guerre

Paris, 18 juin. — La Chambre a commencé, ce matin, la discussion du budget de la guerre.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Massé.

Dans la discussion générale, M. Driant croit devoir attirer l'attention du ministre et du Parlement sur l'accroissement des arments allemands.

Le Commandant DRIANT. — Nous avons le meilleur canon du monde ; mais le fusil date de 26 ans. Il faut donner à l'armée française un fusil supérieur à tous les autres.

Que l'on donne les 1,500,000 neufs à nos réserves et que l'on donne l'armée active un nouvel armement, le fusil automatique.

COMPERE-MOREL. — Quel est le coût de cette transformation ?

M. DRIANT. — Le coût ? L'Allemagne va dépenser un milliard ; la transformation du fusil coûterait 600 millions.

M. MESSIMY. — Huit cents millions.

Le centre et la droite applaudissent l'orateur nationaliste.

M. Joseph REINACH appelle l'attention du ministre de la guerre sur les effets du service de deux ans, sur nos troupes de couverture et sur la situation qui nous serait faite en cas d'attaque brusque dans la période qui va du mois d'octobre au mois d'avril.

M. le Général PEDOYA déclare que, tandis que la France, depuis dix ans, n'a pas augmenté ses effectifs d'un seul homme, l'Allemagne n'a cessé d'accroître les siens qui s'élèvent aujourd'hui à plus de 700,000 hommes contre 550,000 hommes chez nous. Tout cela, d'après les discours prononcés au Reichstag, afin de pouvoir envahir rapidement la France.

Sur le champ de bataille nous aurons 1400 canons de moins que l'armée allemande.

Le général Pédoya demande au ministre de supprimer, dans le travail journalier du soldat, tout ce qui n'est pas nécessaire, en particulier tous les exercices de parade.

Déclarations de Millerand

MILLERAND, ministre de la guerre, répond aux orateurs. Il rappelle que vendredi dernier, M. le président du conseil a déclaré qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir sur le maintien de la paix. Mais le devoir primordial du ministre de la guerre est d'agir comme si à tout moment la paix pouvait être troublée. (Vive approbation.)

Le ministre donne des précisions sur la nouvelle loi, qui vue d'ensemble, constitue moins un accroissement numérique des forces mobilisées que le perfectionnement certain de l'outil de guerre allemand.

Pour parer à la pénurie des effectifs de frontière on a proposé de faire instruire par les troupes de l'intérieur les recrues qui seraient ensuite envoyées à la frontière. Le ministre a pris l'avis des chefs intérieurs qui ont fait des objections.

M. LE MINISTRE. — Nous ne pouvons, malheureusement augmenter le chiffre de nos effectifs, mais il est possible d'examiner la possibilité de trouver des moyens indirects d'y parvenir. A cet égard, le ministre déclare qu'il ne lui paraît pas possible de rétablir le service de trois ans pour la cavalerie et l'artillerie à cheval, mais il serait possible peut-être d'augmenter les engagements, les commissionnements, etc...

Il serait possible aussi d'user des ressources en hommes que nous fournissent nos possessions d'Afrique.

Enfin, il est une troisième ressource qui sera fournie par le projet sur le recrutement de l'armée de mer.

Un autre moyen d'augmenter le chiffre de nos effectifs serait de ne laisser inutilisée aucune fraction de notre armée, et en particulier, de nos réserves qui, bien encadrées constituent des troupes de premier ordre.

C'est pourquoi le vote de la loi des cadres est la mesure la plus urgente pour répondre à un accroissement d'effectifs auxquels nous ne pouvons répondre par d'autres procédés.

Au sujet du remplacement de notre fusil Millerand rappelle ce que disait, il y a un an, M. Berteaux, au sujet du remplacement de notre fusil par le fusil automatique, qui ne s'imposerait qu'au cas où les autres puissances y procéderaient ; il n'a rien à changer à ces déclarations.

En terminant, le ministre dit qu'il souhaite que l'armée tienne le plus grand compte des découvertes de la science : l'aviation, l'automobilisme, le téléphone, l'électricité sous tous ses formes, sont des moyens dont il faut que nous apprenions à nous servir, aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue civil. (Vifs applaudissements.)

La séance est levée à midi 10.

Séance de l'après-midi

La Réforme électorale

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 2 heures trente. M. Paul DESCHANEL préside.

Les galeries et les tribunes regorgent de monde.

M. Paul DESCHANEL prononce l'éloge funèbre de M. Georges Laguerre.

On valide sans discussion l'élection de M. Bonnail qui a été élu député à Limoux contre Védrines.

La gauche applaudit vivement l'absence de toute contradiction.

Puis, on reprend la suite de la discussion de la réforme électorale.

MM. Poincaré, Briand, Steeg, Guist'hau, Millerand, Chaumet et Paul Morel sont au banc du gouvernement.

M. Javal combat le contre-projet gouvernemental

M. Javal a la parole pour soutenir le contre-projet Augagneur.

M. JAVAL. — Je suis parmi les réfractaires dont a parlé M. Poincaré, mais je suis réfractaire seulement au dogme de l'intangibilité du quotient électoral ou du moins du quotient électoral qui n'est pas celui de M. Briand, ni celui qui est adopté dans d'autres pays.

M. POINCARE. — C'est pourtant ce même quotient que vous avez consenti à voter l'an dernier !

M. JAVAL. — Oui, mais nous avions lutté jusqu'au bout et nous n'avions consenti à le voter que par ce que nous avions obtenu les petites circonscriptions.

Si l'on veut la proportionnelle vraie, il faut supprimer le panachage. C'est ce qui a été fait en Belgique. (Très bien ! à gauche.)

Tous les systèmes proportionnalistes sont défavorables au parti républicain. Ce parti est une grande armée en marche pour la conquête du progrès social. Il a une avant-garde, les républicains socialistes, et une arrière-garde, les républicains démocratiques, qu'on peut appeler les républicains de circonscriptions.

JAURES. — Alors, nous, nous sommes des maraudeurs. (Rires.)

M. JAVAL. — Les plus modérés iront vers les partis les plus avancés, vers l'extrême-gauche comme en Belgique.

JAURES. — La Belgique n'a été contrainte à ces cartels que dans les petites circonscriptions. Cet inconvénient ne se produirait pas chez nous avec nos régions.

M. POINCARE. — Je croyais, M. Javal, que dans votre projet il y avait l'apparentement.

M. JAVAL. — Je regrette que vous ne l'avez pas mis dans le vôtre.

M. FRANCKLIN-BOUILLON. — Nous ne voterons jamais la proportionnelle sans l'apparentement.

M. JAVAL. — Je ne puis être d'accord avec le gouvernement étant données ses déclarations imprécises.

M. POINCARE. — Je suis certain que nous serions d'accord si vous vouliez me comprendre.

Ces paroles soulèvent une tempête de clameurs sur les bancs des arrondissementiers qui affectent une vive indignation.

M. Paul DESCHANEL. — Je suis certain qu'il n'y a dans les paroles du président du Conseil aucune intention désobligeante. (Exclamations et rires.)

M. JAVAL. — Le sort des prochaines batailles ne dépendant pas de l'arithmétique proportionnelle, mais de la figure du parti républicain, quelle figure fera-t-il s'il reste divisé ?

Intervention de Jaurès

Jaurès monte à la tribune. A ce moment la Chambre est au complet.

JAURES. — Je ne redoute pas pour la République les intérêts qui se montrent. Je redoute la politique occulte, par laquelle les intérêts corrupteurs se glissent dans d'autres groupes en se couvrant d'un masque. (Vifs applaudissements.)

M. THALAMAS. — Parlez pour vous.

Cette fois, à l'extrême gauche, des députés se lèvent et invectivent M. Thalamas.

M. MIRENS. — Vous êtes joli comme professeur de morale ! Vous n'avez jamais fait que retourner votre veste.

M. THALAMAS. — Vous me prenez pour vous.

M. MIRENS. — Je vous prends pour une girouette.

JAURES. — La disposition essentielle du projet Augagneur, qui donne tous les sièges dans une région à la majorité absolue constitue une injustice révoltante et flagrante.

BRETON. — Dans le système du gouvernement, les petits département n'auront aucun représentant.

JAURES. — Dans le système de la commission, le principe du quotient électoral fait la part de tous, tandis que le projet Augagneur va au rebours du mouvement d'esprit et de conscience qui s'est produit dans le pays.

Le projet Augagneur aggrave encore le système majoritaire.

Quand des milliers d'électeurs réclameront leur droit, vous ne pourrez leur opposer aucune raison de principe ou de pratique, puisque dans la région voisine la proportionnelle fonctionnera dans votre système. (Aplaudissements.)

Le lendemain des élections, deux systèmes différents auront été appliqués. Qu'arrivera-t-il si, par le raisonnement et ar les calculs, on arrive à constater que la majorité obtenue n'est pas celle qu'aurait donnée la proportionnelle ?

L'autorité de cette majorité sera abolie et la suspicion planera sur les décisions du Parlement. (Applaudissements.)

M. Thalamas intervient à nouveau. Les socialistes couvent sa voix.

BEDOUCE. — Fernez ! Jeanne d'Arc. (Rires.)

M. Thalamas se lève et dit : «Qui a dit cela ? »

M. LE PRESIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre.

BRETON. — Il ne peut y avoir ici deux genres de députés : ceux que vous brimez et les autres.

M. LE PRESIDENT. — Je suis impartial. J'assure la liberté de la tribune.

JAURES. — Je comprends cette vivacité.

M. Augagneur affirmait qu'il dépendra des socialistes, selon qu'il s'appartenierа ou non, que la proportionnelle fonctionne partout.

Quoi ! On ne veut pas que ce soit la loi qui fasse la proportionnelle : on veut que ce soit les proportionnalistes. (Aplaudissements.)

La France, à la veille des élections, attendra, suivant M. Augagneur, la dicision des congrès socialistes pour savoir si elle votera selon le régime majoritaire ou proportionnaliste. (Vifs applaudissements sur divers bancs).

On menace les socialistes d'écrasement et on leur promet le partage des dépouilles. Cela rappelle l'épigramme révolutionnaire : « Sois mon frère, ou je t'assomme ! » (Rires.)

M. AUGAGNEUR. — Au congrès socialiste de Lyon, vous aviez annoncé que vous accepteriez des coalitions avec les adversaires des républicains. (Applaudissements à gauche.)

Vous avez donc pris les devants.

JAURES. — Monsieur Augagneur, les socialistes ne désarmeront pas tant que la réforme électorale ne sera pas une réalité. (Applaudissements à gauche.)

Cette réforme rendra impossible toute coalition. Ce que l'on peut reprocher à ses adversaires c'est de prévoir, d'organiser et de primer ces coalitions. Voulant rendre l'apparentement obligatoire, on le rend impossible à un parti de probité et d'honneur.

Croit-on que, lorsqu'on aura primé malgré eux la majorité, il suffira de dire aux socialistes : « Voilà votre part de butin ! » (Vifs applaudissements.)

Quel serait ce système où il n'y aurait qu'un moyen de ne pas être volé : ce serait de se faire voleur. (Applaudissements.) De quel droit veut-on acculer des minorités diverses à subir une loi de spoliation ou à nouer des coalitions électorale douloureuses aux eux et aux autres pour échapper à cette extrémité ?

La prime à l majorité pourrait bien se retourner contre les radicaux en favorisant la coalition des éléments républicains les plus modérés avec les conservateurs.

Ce serait imprudent aux républicains de continuer sur ce point la bataille.

La lutte n'est plus entre la proportionnelle et les autres systèmes qui sont en déroute, elle est entre la proportionnelle loyale et la proportionnelle truquée. (Vifs applaudissements.) Voilà pourquoi la bataille est gagnée, et vous seriez coupables de continuer à diviser les républicains.

La proportionnelle a pour elle la majorité numérique et la majorité de raison de tous les républicains clairvoyants. (Vifs applaudissements sur tous les bancs proportionnalistes.)

M. Renoult soutient le projet Augagneur

La parole est maintenant à M. René Renoult, président de la gauche radicale socialiste, qui vient, au nom de ses amis, soutenir le projet Augagneur.

M. R. RENOULT. — Les radicaux-socialistes espéraient que le gouvernement entrerait dans cette voie de transaction et d'union entre républicains. Ils ont été déçus en le voyant apporter un projet de proportionnelle intégrale.

Ils espèrent encore que, laissant de côté toute question d'amour-propre, le gouvernement ne voudra pas leur refuser sa collaboration. (Applaudissements.)

Le projet Augagneur offre une base pratique d'union et d'entente.

Le quotient électoral présente le maximum de danger pour les républicains parce qu'il aboutit à une diminution des droits de la souveraineté nationale.

Je comprends que les partis de droite s'accommodent de la réforme parce que le jeu du système proportionnaliste aura pour résultat de donner aux conservateurs plus de cent voix dans l'avenir.

Je ne saurais admettre que cent voix soient prélevées comme une dîme sur le parti républicain pour grossir les partis de droite et ramener la République 20 ans en arrière.

Il est encore temps de faire œuvre utile et de ne pas sacrifier le parti républicain à raison de son passé et des espérances qu'il incarne aux yeux de ce pays. (Applaudissements à gauche).

Le Président du Conseil à la tribune

M. Poincaré qui déjà hier a engagé la responsabilité ministérielle sur le contre-projet Augagneur, insiste pour le rejet de ce contre-projet.

M. POINCARE. — Aujourd'hui encore le Gouvernement recherche un accord entre républicains.

Ce projet n'est pas un projet de proportionnelle intégrale. C'est au premier chef un projet transactionnel, puisque, pour les restes, il accorde une large prime à la majorité. Le Gouvernement est prêt à accepter toutes les transactions qui peuvent faire l'union des républicains, pourvu qu'elles ne touchent pas aux principes essentiels de la réforme.

Si les auteurs du contre-projet défendent leur texte avec tant d'obstination, c'est à cause des différences qui séparent leur système de celui du gouvernement.

Si ces différences étaient secondaires, le Gouvernement ne lui opposerait aucune intransigeance ; sur les restes, comme sur le tableau des circonscriptions, il est prêt aux plus larges transactions. Mais le sectionnement des départements proposé par M. Augagneur constitue une véritable entrave à la réforme administrative. Le Gouvernement ne saurait l'accepter.

L'art. 20 contient l'idée centrale du contre-projet. Cet art. 20 admet pour la première répartition l'attribution de tous les sièges à la majorité absolue si elle a été obtenue par les listes apparentées. Le quotient électoral est relégué par les listes apparentées. Le quotient électoral est relégué dans le cercle étroit d'une opération que le découpage des circonscriptions rendrait à peu près illusoire.

Le principe du quotient doit rester intact

Ce n'est pas sans raison que la Chambre a voté le système du quotient. Le Gouvernement lui demande de maintenir intact le principe du quotient, qui est le seul moyen de donner à la souveraineté nationale toute sa force. (Applaudissements).

Rien n'est plus simple ; rien n'est plus clair ; rien n'est plus juste. (Applaudissements)

Quelles objections fait-on à notre système ? M. Renoult disait que dès l'instant qu'une liste a la majorité absolue, elle doit être souveraine.

C'est la majorité qui fait loi, sans doute, mais tous les partis ont le droit de délibérer avant la décision. (Applaudissements).

Puisqu'on délibère par ses représentants, tous les partis ont le droit d'être représentés. (Applaudissements).

On objecte que le quotient conduit au morcellement électoral et qu'il empêchera la formation d'une majorité de gouvernement.

Cette objection repose sur une hypothèse qui rien ne justifie.

M. Augagneur a parlé d'une perte possible de 13 à 15 voix pour la majorité républicaine.

M. MALVY. — Les chiffres de M. Renoult sont plus exact.

M. POINCARE. — J'aime à reconnaître sur cette question votre compétence d'ancien sous-secrétaire d'Etat.

M. MALVY. — Ce qui ressort des statistiques reçues par le ministère dont je faisais partie, c'est qu'avec le projet du Gouvernement, la droite gagnerait une centaine de sièges et que les républicains ont la majorité absolue dans cinquante départements.

JAURES. — Le ministère Monis connaissait-il ces statistiques quand il vint devant la commission accepter la réforme électorale avec le quotient ? (Applaudissements).

M. MALVY. — Ces statistiques sont arrivées sous le ministère Caillaux. Elles ont été communiquées à la délégation des seize.

M. Charles BENOIST. — Le ministère Caillaux acceptait aussi la réforme.

M. POINCARE. — Les statistiques de M. Malvy sont en contradiction totale avec celles qui sont entre les mains de M. le ministre de l'Intérieur, et ces dernières concordent avec celles de M. Augagneur.

On ne peut pas soutenir que l'hypothèse envisagée par M. Augagneur mettrait sérieusement en péril la République.

S'il était établi que la réforme dût entraîner une perte de 13 à 15 sièges pour les républicains, ne serait-il pas de l'intérêt des partis républicains de faire ce sacrifice à une idée juste ? (Appl.)

Appel aux républicains

La Chambre est en présence de deux projets qui diffèrent sur le point le plus essentiel, celui que le gouvernement considère comme la clé de voûte de la réforme.

Le gouvernement est résolu à faire aboutir la réforme électorale. Il ne faudrait pas qu'elle pût être faite tôt ou tard contre les républicains ; elle ne doit être faite ni pour eux, ni contre eux. Elle doit être faite pour la justice. (Vifs appl.)

Le gouvernement veut la faire avec eux et par eux. Il est sûr de la faire aboutir si les républicains veulent bien se rallier

Conseil des Ministres

Paris, 18 juin. — Les ministres ont tenu conseil ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

LA REFORME ELECTORALE — LA QUESTION DE CONFIANCE

Le conseil s'est longuement occupé de la réforme électorale en vue du débat qui doit se poursuivre aujourd'hui au Palais-Bourbon.

Une note communiquée dit à ce sujet :

« Les ministres se sont entretenus de la discussion en cours devant la Chambre et de l'attitude du gouvernement. Il a été décidé que le président du conseil s'opposerait au vote sur le fond du projet Augagneur et poserait la question de confiance. »

NOMINATIONS MILITAIRES

Le ministre de la guerre a fait signer des décrets appelant au commandement du 6e corps d'armée, en remplacement du général Pennuchon, mis en disponibilité sur sa demande, le général d'Amade, commandant le 13e corps d'armée, et au commandement du 13e corps, le général Ruffey, commandant la division de Bayonne.

EQUIVALENCES ET DISPENSES

En présence de la décision du Conseil d'Etat annulant le décret relatif aux équivalences, le ministre de l'instruction publique a été autorisé à suspendre les effets du décret qui lui avait retiré la faculté d'accorder des dispenses.

Un certain nombre de candidats et de candidates en effet avaient subi ou commencé à subir des examens, par application du décret que le Conseil d'Etat vient d'annuler. Il a donc paru équitable de ne pas les priver du bénéfice d'une réglementation dont ils n'avaient pu soupçonner l'irrégularité, et par suite de leur accorder les dispenses que le ministre avait le droit d'attribuer dans la législation antérieure.

Les ouvriers des P. T. T.

Paris, 18 juin. — Les ouvriers syndiqués des postes, télégraphes et téléphones protestent « avec énergie » contre « la lenteur apportée par le gouvernement à déposer au Parlement le projet de loi relatif aux améliorations accordées au personnel postal par la commission extraparlementaire ».

Leur conseil syndical vient de se réunir, et il a voté un ordre du jour où il est dit :

« Attendu que M. le sous-secrétaire d'Etat a promis de faire tous ses efforts pour que ces améliorations soient applicables au 1er juillet 1912 ; cette date étant toute proche et le projet de loi n'étant pas encore déposé ;

Devant le profond mécontentement du personnel ;

Déclare qu'il n'est plus possible que cet état de temporisation continue. »

Le conseil a donc décidé d'organiser dans toutes les sections des réunions « pour envisager l'attitude à tenir » ; et le bureau a reçu le mandat d'effectuer « toutes démarches utiles en vue de faire aboutir ces améliorations si longtemps et si impatiemment attendues ».

FEUILLETON DU 19 JUIN

La Découverte du Docteur Maffle

PAR

Emile SOLARI

— Evidemment. Mais reste tranquille. Nous aviserons demain matin, à Shanghaï. Maffle insista. Le docteur fut inflexible.

Les deux amis s'endormirent. Au petit jour, on signala la terre.

— Nous avons rudement marché, dit le docteur. Ce vapeur est bien conduit. Voici le plan que nous allons suivre : dès que le navire sera rangé à quai, nous descendrons et nous guetterons notre homme. Nous le suivrons, nous nous jetterons sur lui, au premier endroit favorable. S'il y a scandale, nous irons chez le consul de France. Mais cela, à la dernière extrémité, pour éviter les lenteurs administratives.

On était dans l'embouchure du Yang-Tse-Kiang, le fleuve Bleu.

— Fleuve Bleu, dit Maffle, pourquoi ? Les eaux sont jaunes.

— Yank-Tse-Kiang veut dire, en chinois, fleuve, fils de l'Océan.

— Tu connais le chinois ?

— Non. Et toi ?

— Moi non plus.

— C'est une des études qui te restent à faire. Tu es bon polyglotte. Que sais-tu, au juste ?

— Peuh ! L'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le russe, le norvégien, l'hindoustani et l'arabe. Tu vois que ce n'est pas le diable !

— Mais si, mais si ! Cela nous rend des services inestimables.

— Oui, mais je ne sais que cela. Je n'ai jamais pu rien apprendre.

Les bancs de sable rendaient la navigation lente. Cependant on parvint sans encombre à l'embouchure de l'affluent sur lequel est bâti Shanghaï. Le vapeur fit route à gauche, vers le sud.

— Nous entrons dans le Hoang-Pou, dit Pascal.

— Petit ruisseau !

— Comment, petit ruisseau ! Evidemment, il n'a pas la largeur du Yang-Tse-Kiang, dont on n'aperçoit pas les rives à l'entrée de l'estuaire. Mais, vois ! La Seine, à Paris, est-elle plus large ?

— Ma foi... je ne crois pas.

— Ton petit ruisseau est donc une assez belle rivière. Et fort navigable, tu vas le voir.

En effet, de nombreuses embarcations montaient ou descendaient le cours d'eau. On croisa deux gros navires. Le vapeur marchait toujours assez bon train. A quinze kilomètres de l'embouchure, la rivière dessinait un coude vers la droite, c'est-à-dire vers l'ouest, Pascal saisit le bras de Maffle.

— Regarde, Shanghaï, la concession américaine !

De hautes constructions bordaient les quais, de nombreux bateaux étaient à l'ancre. On défila devant eux. Puis :

— Voici la concession anglaise, et plus loin, la concession française. Plus loin encore, la ville chinoise

Le vapeur se dirigea vers le quai français et bientôt il fut arrêté.

— Descendons sans retard, dit Pascal.

Ils passèrent devant le capitaine.

— Monsieur, dit le docteur, j'espère que, par la suite, vous apprendrez que nous étions de braves gens.

Incrédule, l'officier ne répondit pas. Mais les deux amis n'avaient pas de temps à perdre pour le convaincre. Ils gagnèrent la terre et, de là, se mirent à surveiller. Au bout d'une grande demi-heure, Cam n'était pas encore descendu.

— Il nous fait drogner et n'ose pas sortir, évidemment, dit Maffle. C'est reculer une échéance inévitable, mon vieux !

Une petite jonque passa près du vapeur, du côté opposé au quai. Elle glissa lentement, en effleurant le bordage du navire.

— Bateau chinois, continua Jacques, en la suivant des yeux, ou je me trompe fort. C'est bien la voile classique et la proue relevée.

La jonque aborda, un peu plus loin. Tout à coup, Jacques eut un cri.

— Vois, là-bas, Rognefer ! Tandis que nous le guettions ici !...

Pendant que la jonque frôlait le vapeur, Cam avait sauté à son bord, et maintenant, il débarquait tranquillement en amont du point surveillé.

La première surprise passée, Pascal s'était précipité. Mais les quais étaient encombrés. Tous deux virent, de loin, Rognefer gagner une avenue perpendiculaire et disparaître. Quand ils arrivèrent à cette voie, peu de passants s'y trouvaient. Le faux Ponsardin n'était pas là. Un vieux Chinois, appuyé contre un mur, à l'angle d'une rue, fumait une pipe noire.

— Interroge-le, dit Pascal, haletant.

En anglais, Jacques lui posa des questions hâtives. Mais l'asiatique répondit par des signes vagues.

— Il ne sait pas, il n'a rien vu.

Cette fois, nous avons bien perdu sa trace, cria Pascal avec désespoir. Il nous a joué.

Avec la complicité de ce Japonais, sans doute.

Il restait là, ne sachant de quel côté continuer les recherches. Mais une idée lui vint.

— Ecoute, lout n'est peut-être pas perdu. Certainement, Cam ne restera pas à Shanghaï. Il a fait mine de pénétrer dans l'intérieur de la ville pour nous donner le change. Nous allons peut-être le retrouver sur le port, cherchant à s'embarquer.

Ils revinrent en courant près du vapeur japonais. On commençait à le décharger. Les deux amis explorèrent les quais et vinrent inspecter l'abord des navires qui leur semblaient prendre des passagers. Ce fut en vain. Au bout d'une heure, ils n'avaient pas retrouvé Rognefer.

Découragé, Pascal se laissa choir sur une borne. Maffle, les bras ballants, resta debout devant lui, et, tandis que le docteur, le front dans ses mains, cherchait à rassembler ses idées, son compagnon se lamenta.

— Cette fois, tou tout bien perdu ! Jamais nous ne le retrouverons dans cette fourmilière. Il est rusé comme un renard, comme une sale bête, ravageuse de basses-cours ! A quoi bon tant d'efforts ?

Cependant autour d'eux, un cercle se formait. Des gens d'aspects variés, retenus jusqu'ici par l'arrivée d'un navire mieux fourni en voyageurs que le vapeur japonais, venaient de s'approcher des deux Européens, pour leur faire leurs offres de service. Et quoique modérés par l'aspect méditatif du docteur, un concert d'exclamations commençait à s'élever, et des phrases aimables se modulaient dans toutes les langues, avec une insistance croissante.

— Un hôtel, sir ?

— Une voiture, signora ?

— Une maison ?

— Vos bagages ?

— Un porteur, sidi ?

Mais Pascal et Jacques, absorbés, n'écoutaient rien. Le second, poursuivant ses lamentations, dit :

— A quoi bon toutes nos peines ? Il ne nous reste qu'à nous pendre ou à nous jeter à l'eau ! Et notre petite Noémie qui dort là-bas ! qui finira par en mourir ! Rien à faire, mon pauvre vieux, vois-tu, quand la fatalité s'en mêle !

Le nom de Noémie fit sur le docteur un effet magique. Il releva la tête et d'une voix grave :

— Tu dis des bêtises, Jacques ! Il ne faut jamais désespérer, mais, au contraire, agir avec énergie. Justement, j'ai une idée !

Il venait de jeter un coup d'œil circulaire sur les gens qui les entouraient. Ceux-ci formaient un groupe pittoresque. Un Arabe se drapait dans un burnous déchiré. Un Chinois, modeste et astucieux, rentrait ses mains dans les larges manches de sa tunique bleu foncé ; un nègre, vêtu d'un habit et d'un chapeau haut de forme roussis, se tenait avec dignité. Et plusieurs individus d'origine indiscutablement européenne, ne leur cédait en rien sur le douvais état des vêtement et la bizarrerie de la mise. Le concert continuait, avec vacarme, à présent.

— Un hôtel, sir ?

— Une maison ?

— Un restaurant, signora ?

— Un porteur, sidi ?

Maffle, agacé, grommela :

— Quel est ce bruit ? Je vais assommer trois ou quatre de ces gensdi, pour avoir la paix !

— Garde-t'en bien, dit Pascal. Je te dis que j'ai une idée. Voici. Quelle langue faut-il parler à ces importuns pour être compris du plus grand nombre ?

— L'anglais, sans contredit.

— Eh bien, demande-leur en anglais, s'ils veulent entrer à mon service, sans quitter leurs occupations habituelles.

Jacques, surpris, s'apprêtait à traduire la phrase. Mais un nouveau personnage entra en scène. Jusque-là, il s'était tenu derrière les autres. Il venait de pénétrer dans le cercle et s'avançait en souriant, le chapeau à la main :

— Roumégas, messieurs, pour vous servir !

Le sourire de Roumégas était une chose admirable. Il habitait dans une bouche énorme, embragée de quatre pois, et large à faire frémir. Mais le sourire de Roumégas en relevait les coins, l'arquait en courbe gracieuse vers les tempes, tandis que les yeux déjà petits et pourvus de sourcils broussaillaux, se rapetissaient encore, pour n'être plus que des points entourés de rides aimables. Un nez rugueux comme un topinambour, un teint fleuri, un double menton rétrocédait la physionomie de Roumégas, avec des cheveux drus et gris, embroussaillés. Un vieux complet verdâtre à carreaux, il saluait avec grâce.

— Ne vous donnez pas la peine, messieurs, je vais haranguer cette tourbe.

Et, sans attendre, monté sur la borne, il commença en anglais, une longue phrase. Quand sa voix forte eut fini de retentir, douze organes clamèrent !

— Ils acceptent tous ! dit Roumégas.

— Dites-leur qu'ils auront quatre shellings par jour.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Recommandé à la maison
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE